

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Genève, le 10.11.15

A toi de juger! Le public reconnaît l'accusé coupable

Les visiteurs de la Cité des métiers ont été nombreux à s'arrêter sur le stand du pouvoir judiciaire afin de plonger au cœur d'un procès fictif pour brigandage, et échanger avec des professionnels de la justice. Au final, le verdict est sans appel: l'accusé a été reconnu coupable par 70% du public.

Au terme de six jours de salon à la Cité des métiers, le pouvoir judiciaire est amplement satisfait du succès rencontré par son stand et son animation en réalité virtuelle (VR). Les visiteurs étaient invités à vivre un procès fictif au tribunal pour brigandage comme s'ils y étaient, grâce à la technologie VR, leur permettant d'avoir une vue à 360° sur le déroulement de l'audience. Une fois la séquence terminée et le casque de réalité virtuelle enlevé, il appartenait au visiteur de rendre son verdict.

Après 548 démonstrations, 388 visiteurs (70,8%) ont reconnu le prévenu coupable, avec une peine de prison au bout, tandis que 160 personnes (29,2%) ont acquitté l'accusé des charges pesant contre lui. La seule journée du vendredi 6 novembre, avec une nocturne programmée, a vu 119 curieux, petits comme grands, venir tester cette animation, proposée pour la première fois en Suisse romande par une institution publique.

Le pouvoir judiciaire se réjouit de constater que le public a ainsi pu s'entretenir sur la justice et ses métiers avec 30 collaborateurs ou magistrats du pouvoir judiciaire, venus aimablement répondre aux questions pendant toute la durée de la Cité des métiers.

Notre institution est d'autant plus heureuse de savoir que l'espace "sécurité", regroupant les stands de la police, de l'Office cantonal de la détention, et du pouvoir judiciaire, s'est vu décerner le prix du meilleur stand (ex-aequo avec celui des HUG) par un jury d'élèves.

Plus d'informations sur www.cite-metiers.ch et sur ge.ch/justice.